

DEMANDE D'AVIS

POUR LA CONSERVATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT

Numéro de dossier :

VOUS AVEZ UN PROJET D'EXTENSION D'UNE HABITATION EXISTANTE QUI FAIT L'OBJET D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE.

Une visite de contrôle de votre installation pourra être nécessaire dans le cadre de l'instruction de votre demande.

Déposé le :

COMMUNE

**FORMULAIRE ET PIÈCES
JOINTES A ENVOYER EN
1 EXEMPLAIRE A :**

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**

Adresse Postale :

Service Public
d'Assainissement Non Collectif
(SPANC)
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE
CEDEX 1

Tél. : 04 42 91 55 76

Fax : 04 42 91 55 77

spanc@agglo-paysdaix.fr

**Documents téléchargeables
sur internet :**

www.agglo-paysdaix.fr
(rubrique : « environnement »
puis « assainissement-SPANC »)

**Accueil du public
de 9h à 12h et de 14h à 17h**

SPANC

**Décisium, Bâtiment A1 rdc
Rue Mahatma Gandhi
Quartier du pont de l'Arc
AIX EN PROVENCE**

Document mis à jour en février 2016

DEMANDEUR

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel :

PROJET SITUÉ A

Adresse :

Référence cadastrale : (Ex. : AC 0089)

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET D'EXTENSION

Nombre de pièces principales* après extension :

* **PIÈCES PRINCIPALES** : pièces de plus de 7 m² avec une fenêtre ou un ouvrant (chambre, salon, bureau...), hors pièces de service (cuisine, buanderie, garage...).

Nota : si votre projet concerne une construction qui n'est pas à usage d'habitation (ex : usage commercial, artisanal...) merci de préciser la capacité d'accueil des locaux avant et après travaux.

Joindre à la demande :

- ✓ Un plan intérieur du logement existant.
- ✓ Un plan intérieur du logement après travaux.
- ✓ Un extrait cadastral de la parcelle concernée par le projet

} Préciser la destination des pièces (cuisine, chambre...) et leur superficie.

Nota : les plans peuvent être réalisés à la main.

Le demandeur :

- certifie que le descriptif du projet d'extension est strictement identique à celui déposé (ou qui sera déposé) dans la demande de permis de construire,
- s'engage à s'acquitter de la redevance prévue par délibération de la Collectivité,
- s'engage à informer le SPANC de tout changement dans son projet.

Fait à Le

Signature du demandeur :

Service Public d'Assainissement Non Collectif